



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1809

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Lyon 9° - Lyon 5° - La Mulatière - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1er - Lyon 2°**

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhrlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne J.C.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthelémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yéréman.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010**Délibération n° 2010-1809**

commission principale : urbanisme

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a engagé un grand projet de reconquête urbaine des Rives de Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

Dans ce contexte, un projet d'Art public, global et cohérent, sur l'ensemble du territoire communautaire traversé par la Saône va être mis en œuvre. Ce projet a fait l'objet d'une délibération le 6 septembre 2010, autorisant la signature du marché avec l'équipe de direction artistique et technique qui concevra et réalisera ce projet : le groupement Art public contemporain/AIA productions.

Ce marché, d'une durée de 5 ans et d'un montant maximum de 5 M€ HT, soit 5 930 000 € TTC, est passé après consultation sous forme d'accord cadre mono-attributaire. Les prestations demandées feront l'objet de plusieurs marchés subséquents.

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat et de la Région, et des financements privés seront également recherchés. L'objectif est de percevoir environ 3 500 000 € de participations publiques et privées, ce qui représente 51 % du budget global du projet d'Art public sur les rives de Saône.

Une première individualisation d'autorisation de programme permettra de financer l'ensemble des prestations intellectuelles : rémunération de l'équipe de direction artistique et technique, et des artistes, cession des droits de propriété intellectuelle, permettant d'engager la mise en œuvre du concept artistique général et des œuvres des premiers projets Rives de Saône.

Le montant de cette individualisation d'autorisation de programme s'élève à 1 950 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le titre, il convient d'ajouter la commune de Fontaines sur Saône.

Dans le paragraphe, commençant par "Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat et de la Région, etc.", il y a lieu de lire :

"ce qui représente **59** % du budget global du projet d'Art public sur les rives de Saône."

au lieu de :

"ce qui représente **51** % du budget global du projet d'Art public sur les rives de Saône" ;

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve le projet Art Public sur les Rives de Saône.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 2082, pour un montant de 1 950 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- . 95 000 € TTC en 2010,
- . 600 000 € TTC en 2011,
- . 600 000 € TTC en 2012,
- . 400 000 € TTC en 2013,
- . 255 000 € TTC en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.